

AIPR - Encadrant

La formation AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour une ou plusieurs personnes par équipe travaillant sur un chantier.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des apprenants

- Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci,
- Chef de chantier,
- Chef d'équipe,
- Conducteur de travaux.

Prérequis

- Aptitude médicale au poste,
- Etre âgé de plus de 18 ans,
- Compréhension écrite et orale de la langue française.

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau,
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux,
- Obtenir sa certification AIPR encadrant.

Contenu de la formation

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau,
 - Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence,
 - Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux,
 - Le rôle et les responsabilités : - Du responsable de projet - De l'exploitant de réseau - De l'encadrant - De l'opérateur.
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques,
 - Les différents types de réseaux,
 - La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles.
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
- Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
- Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention,
 - Exploitation d'un plan de réseaux,
 - Les classes de précision,
 - Le marquage-piquetage,
 - Analyse de l'environnement et identification des affleurants.
- Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle,
 - Les EPC adaptés,
 - Les EPI adaptés.
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition,
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet,
 - Les situations d'anomalies,
 - Le repérage des anomalies,

- La conduite à tenir.
- Appliquer les règles d'arrêt de chantier,
 - Les cas de points d'arrêt,
 - Les procédures d'arrêt de chantier.
- Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux,
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage,
 - La procédure en cas d'anomalie,
 - La procédure en cas de dommage (règle des 4A).
- Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique
- EXAMEN AIPR ENCADRANT sur site interne

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Formation délivrée par un professionnel certifié.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Salle comprenant : paperboard, vidéoprojecteurs, tables, chaises.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites.
- Questionnaire de validation des acquis.
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation (à chaud et à froid).
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Prix : Nous consulter